Image not found or type unknown

Taxe ordure ménagère de 2002

Par **teddy_old**, le **15/06/2007** à **10:30**

bonjour ,peut etre pourez vous m'aider, merci d'avance: hier j'ai recu de la part de l'organisme qui s'occupe de l'appartement ou j'habitais de 2001 a 2003 un courrier me demandant la somme de 138 euros concernant la taxe fonciere d'ordure ménagère de l'année 2002; sachant qu 'ils ont un délais maximum de 5 ans (art 2277 loi n) 71/586 du 16/07/1971) pour me demander cette derniere: la question est comment savoir si l'on est dans la 5 eme ou la 6 eme année car si l'on est dans la 6 eme :impecable. merci de votre réponse .
cordialement teddy

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés